

La diminution est importante pour le couvert ligneux (60 % dans les forêts claires et 65 % dans les forêts-galeries) que pour la densité des arbres (21 % et 9 %), elle l'est aussi pour la richesse floristique ligneuse (44 %). Il a par ailleurs été observé la prolifération de certaines espèces, normalement inféodées à des milieux plus secs, telles *Combretum nigricans* en forêt claire et *Saba senegalensis*, *Anthostema senegalense*, *Dialium guineense* et *Aphania senegalensis* en forêt galerie.

Ces modifications de couvert et de structure de la végétation, accompagnées du développement d'espèces à affinités plus sèches, constituent des menaces pour certaines espèces animales, surtout le colobe bai d'Afrique.

Remerciements : Les auteurs remercient les responsables de l'Opération IRD-Ipmo et son équipe technique, en particulier Yérémakhan Keita et Elhadji Daouda SYLLA, ainsi que la direction des parcs nationaux du Sénégal et le conservateur du parc national du delta du Saloum et ses collaborateurs.

Mots clefs : Savane — Dégradation — Végétation ligneuse — Fathala

Julien Gaudence Djego, Brice Sinsin : « Structure et composition floristique de la forêt classée de la Lama (Bénin) »

La forêt classée de la Lama est une mosaïque de forêt dense semi décidue, de forêts dense dégradée, d'îlots forestiers, de jachères et de plantations d'essences exotiques. L'étude de la diversité floristique et des groupements végétaux y a été faite à l'aide de relevés phytosociologiques suivant la méthode zürichomontpellieraine (Braun-Blanquet, 1932). C'est ainsi qu'on a recensé 290 espèces réparties dans 77 familles, dont les plus représentées sont les Rubiaceae suivies des Fabaceae et des Poaceae, cependant les Apocynaceae, Euphorbiaceae, Hippocrateaceae, Loganiaceae et Sapindaceae présentent une richesse spécifique non négligeable. Les spectres biologiques montrent la prédominance des phanérophytes et des lianes phanérophytes qui représentent 70 à 80 % de l'effectif total avec un recouvrement moyen de 82 %. Les spectres phytogéographiques montrent une dominance (65 %) des espèces guinéo-congolaises dans les forêts denses semi-décidues dégradées ou non, les îlots forestiers et les anciennes têcheiraies, tandis que les espèces à large distribution géographique abondent (75 %) dans les jachères, les plantations d'*Acacia*, d'*Eucalyptus* et les jeunes têcheiraies.

Une classification hiérarchique ascendante (CHA) a conduit à reconnaître 8 groupements végétaux, sans compter les plantations d'essences exotiques. La végétation de la Lama présente un caractère varié, sa flore est diversifiée et présente une répartition spatiale assez variée.

Mots clefs : Phytosociologie — Spectres biologiques — Spectres phytogéographiques — Richesse floristique — Diversité floristique

André Jonas Djenontin, Moutaharou Amidou, Mohamed Nasser Baco : « Espaces pastoraux et environnement dans le Nord-Bénin. Évolution des modes de gestion des ressources pastorales dans l'Alibori et le Borgou »

Pour faire face aux changements environnementaux et institutionnels et aux divers aléas, les exploitants agricoles du Nord-Bénin ont intégré l'élevage dans leurs activités, de leur côté les éleveurs ont intégré l'agriculture à leurs activités.

Cette mutation sociale exige de nouveaux modes de gestion des ressources afin de concilier les modes et systèmes de production des différentes communautés du terroir. La production du troupeau est influencée par la disponibilité dans le temps des ressources fourragères et hydriques, la saison sèche chaude étant la période la plus critique. Les éleveurs et les agro-éleveurs ont de plus en plus recours aux résidus de récolte qui sont mis en stock ainsi qu'aux fourrages aériens (ligneux). Dans l'extrême nord du pays, des récoltes de fourrage dans les bas-fonds viennent compléter ces réserves. Pendant l'hivernage, les troupeaux parcourent les jachères, les forêts et les réserves naturelles des terroirs villageois. Pendant la saison sèche fraîche, le pâturage s'élargit aux champs après la récolte, aux abords et lits des cours d'eau du terroir villageois. Ces communautés appliquent ainsi aux ressources pastorales, une gestion à la fois temporelle et spatiale afin de préserver les ressources naturelles et les troupeaux et ainsi garantir les productions animales dans leur terroir.

Mots clefs : Troupeaux bovins — Ressources pastorales — Gestion de l'environnement — Changements sociaux

Laurent Djodjouwin, Brice Sinsin : « Pressions sur les ressources naturelles végétales dans les aires protégées. Cas des forêts classées des monts Kouffé et de Wari-Marou en république du Bénin »

Les forêts classées des monts Kouffé et de Wari-Marou (282 050 ha) présentent l'une des plus belles biocénoses du pays, avec une grande faune typique différente de celle des parcs nationaux et de bonnes potentialités touristiques (UICN, 1994). Les ressources naturelles végétales y font l'objet d'exploitations diverses, ce qui provoque la dégradation accélérée de l'habitat de cette faune typique.

En effet, chaque année, environ 15 500 têtes de bovins locaux, près de 19 000 têtes de bovins transhumants nationaux et environ 50 000 têtes de bovins transhumants transfrontaliers parcourent ces deux forêts. Chaque année pour alimenter les presque 85 000 UBT présents pendant la saison sèche, où le fourrage ligneux constitue l'essentiel de leur ration, l'émondage de près de 9 millions d'arbres est nécessaire (Djodjouwin *et al.*, 2001). Par ailleurs, le volume fût de bois exploité dans la seule forêt classée des monts Kouffé est en nette progression entre 1996 et 1999 passant de 2 000 madriers par mois en 1996 à 15 000 madriers au dernier trimestre 1999 (PRRF, 2000). Il est urgent d'assurer une gestion intégrée des ressources naturelles.

Mots clefs : Exploitation des ressources végétales — Bovins — Transhumance — Prélèvement de bois — Gestion intégrée

Patricia Egboou, Roch L. Mongbo, Anne Floquet : « Communautés riveraines et gestion de la forêt marécageuse de Lokoly dans le Bas-Bénin »

La présente communication s'intéresse à la forêt marécageuse de Lokoly sur le cours d'eau Hlan, à Zogbodomey, ainsi qu'aux communautés riveraines. La forêt de Lokoly est l'une des dernières forêts marécageuses du Bénin. Elle présente un caractère particulier du point de vue écologique, économique et socioculturel.

Ouvrage issu du séminaire de Parakou (Bénin), 14-19 avril 2003,
organisé avec le soutien du gouvernement du Bénin, de l'Unesco, de la FAO, de l'IRD,
de la région Centre (France) et de la Banque mondiale

Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest ?

Conservation de la biodiversité
et développement

Éditeurs scientifiques
Anne Fournier, Brice Sinsin et Guy Apollinaire Mensah

IRD Éditions
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

collection Colloques et séminaires

Paris, 2007

Secrétariat et mise en forme du texte

Nathalie Claudé
Neza Penet
Anne Mouvet
Catherine Noll-Colletaz
Carole Marie

Traduction

Deborah Taylor

Reprise des illustrations

Christine Chauviat

Fabrication

Catherine Plasse

Maquette de couverture

Michelle Saint-Léger

Photo de couverture

© Julien Marchais, programme Enfants et éléphants d'Afrique – Des éléphants et des hommes « Groupe d'enfants de Boromo en classe Nature, réserve naturelle des Deux Balés, Burkina Faso »

Photo page 2 de couverture

© IRD / Jean-Jacques Lemasson – Sénégal. Vol de Sarcelles d'été (Famille: Anatidés, *Annas querquedula*). Première zone humide d'importance au sud du sahara, le parc national des Oiseaux du Djoudj (12 000 ha) est essentiel pour l'hivernage des migrateurs d'Europe du Nord et d'Afrique de l'Ouest (environ 3 millions d'oiseaux transitent, plus de 400 espèces dénombrées). Classé au patrimoine mondial de l'Unesco (1971) le parc national des Oiseaux du Djoudj compte parmi les premiers parcs ornithologiques du monde.

La loi du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2007

ISSN : 0767-2896

ISBN : 978-2-7099-1634-9